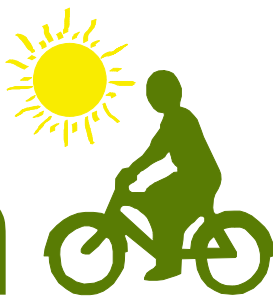


crayons d'action



n°4
mars
2010

La lettre d'information de Rayons d'Action

Association de défense des usagers du vélo et de promotion de la bicyclette comme moyen de transport à Rennes et dans sa région

édito

Le Comité interministériel de la Sécurité Routière envisageait fin janvier l'obligation pour les jeunes de moins de 16 ans de porter un casque et un gilet fluorescent pour se déplacer à vélo.

Une telle mesure serait irrationnelle, inefficace, inutile et contre-productive.

- Irrationnelle car se déplacer à vélo n'est pas particulièrement risqué.

- Inefficace car dans les pays qui ont rendu le port du casque obligatoire la proportion de lésions crâniennes n'a pas diminué.

- Inutile car le meilleur moyen d'améliorer la sécurité des cyclistes est d'augmenter leur nombre.

- Contre-productive car l'obligation du port du casque diminue fortement l'usage du vélo. (-30% en Australie et -90% chez les jeunes)

Cette idée - qui revient à intervalle régulier - a finalement été abandonnée mais il nous faut rester vigilant.

Julien

⇒ <http://www.fubicy.org/spip.php?rubrique41>

ACTUALITÉS

10 et 11 avril : journées marquage Bicycode

Rayons d'Action organise à diverses occasions au cours de l'année des opérations de marquage antivols Bicycode. Cette fois, ce sont deux journées consécutives qui seront exclusivement consacrées au marquage à destination du public.

Le système Bicycode permet de graver sur le cadre du vélo un numéro de série unique. Associé à un fichier national, il permet au propriétaire de déclarer un vélo volé, à un acheteur de vérifier qu'un vélo d'occasion n'est pas volé, et aux services de Police et des objets trouvés d'identifier un vélo volé et de

retrouver son propriétaire.

En France, 50 000 vélos ont ainsi été marqués. Rayons d'Action en a gravés plus de 1200 à Rennes en 4 ans, c'est beaucoup et encore bien peu par rapport au nombre de vélos à Rennes. Les vols sont encore trop fréquents et seul un marquage en nombre des vélos pourrait renverser la tendance.



Nous vous donnons donc rendez-vous :

**samedi 10 et dimanche 11 avril, de 10h à 17h, à la Maison
de la Consommation et de l'Environnement**

48 boulevard Magenta à Rennes (entre la gare et les Champs Libres). Une pièce d'identité est obligatoire, le prix est de 5 € et gratuit pour les adhérents. ⇒ <http://www.bicycode.org>

Thomas

AMÉNAGEMENTS

Les double sens cyclables

Le décret de juillet 2008 sur le code de la rue a rendu pour le 1er juillet 2010 les double sens cyclables pratiquement obligatoires dans toutes les « zones 30 », on voit donc de plus en plus de ces aménagements à Rennes.

Les avantages pour le cycliste sont évidents : ils peuvent éviter des longs détours, souvent à travers des rues très fréquentées.

Mais il se trouve que cet aménagement est souvent encore mal compris, aussi bien par certains cyclistes qu'automobilistes. Pourtant, ce n'est pas si difficile que cela : dans Wikipedia on peut lire « En France, juridiquement, c'est une rue à double sens, dont un sens est réservé aux cycles. Il doit être signalé dans le sens de circulation des véhicules motorisés par un panneau *sens unique* complété du panneau *vélos à*



contresens, et dans le sens interdit aux véhicules motorisés par un panneau *sens interdit* complété du panneau *sauf vélos*. »

Il peut donc être aménagé

dans des rues étroites comme dans des rues larges, avec ou sans bandes cyclables dans chacune des directions. Et pour les cycles comme pour tous les usagers l'obligation de rouler sur le côté droit de la chaussée s'applique dans tous les cas.

Prenons le cas d'une rue avec une bande cyclable unique à la gauche des voitures (photo): Ici les vélos qui roulent dans le sens des voitures se partagent la chaussée avec celles-ci, les vélos en sens inverse roulent sur la bande cyclable (le plus souvent marquée avec des flèches vertes. Exemple : rue de Quineleu).



Une petite précision encore : dans les rues à double-sens cyclable on voit souvent dessinés par terre des vélos verts sur un fond de flèche blanche. Ces dessins rappellent aux automobilistes qu'ils doivent s'attendre à rencontrer des cyclistes en contresens – mais ils ne représentent nullement une bande cyclable. Donc la même règle que toujours : on fait attention à l'autre, et si nécessaire dans une rue très étroite on s'arrête dans une entrée de garage pour permettre le croisement.

On entend parfois des critiques sur la prétendue dangerosité des double-sens cyclables. Pourtant les expérimentations y compris en France l'ont montré : comme les cyclistes et les automobilistes se voient mutuellement en se croisant, les rues ne sont pas moins sûres que les autres. Seul bémol : le risque aux intersections mal aménagées ou quand des véhicules sortent d'un garage : les conducteurs ont parfois du mal à s'habituer au fait qu'ils doivent maintenant regarder dans les deux directions, bien que la rue soit toujours en sens unique pour les automobiles. Doublons donc de vigilance dans ces cas !

Rappelons enfin à tous nos adhérents notre initiative pour répertorier toutes les zones 30 avec ou sans sens unique de la ville de Rennes. Si vous en connaissez, n'oubliez pas de nous envoyer un petit mail à zone30@rayonsdaction.org avec les renseignements adéquats.

Helmut

SÉCURITÉ

Bilan de la sécurité routière 2009 pour la ville de Rennes

Le nombre d'accidents corporels des cyclistes est de 52, en baisse par rapport à 2008 qui était plutôt une mauvaise année avec 65 accidents (57 en 2007).

Les cyclistes restent sur-représentés dans les accidents avec 12% des cas pour seulement 4% des déplacements fait à vélo. Mais les "champions" restent les deux roues motorisés avec 32% des accidents pour seulement 1% des déplacements.

Malheureusement il y a eu 3 tués, comme en 2008 : un automobiliste, un motard, un piéton.

(source : Rennes Métropole)

Julien

en bref

La carte ouverte a été lancée officiellement le 9 février dernier. Cette carte participative recense les initiatives « pour consommer et vivre autrement ». Elle est portée par la MCE dont plusieurs associations sont partie prenante pour l'alimentation en données.

Rayons d'Action va contribuer à apporter de l'information dans le domaine des transports. On y trouve dès à présent la liste des vélocistes de Rennes avec leurs coordonnées. Nous allons pouvoir afficher des lieux ou des trajets en relation avec les déplacements à vélo. ⇒ www.carte-ouverte.org

Julien

Hélène et Thomas M., adhérents de Rayons d'Action, partent bientôt et pendant six mois pour une aventure à vélo autour de l'Europe. L'objectif de leur voyage : promouvoir l'utilisation du vélo, découvrir les pratiques du vélo au quotidien en Europe et plus particulièrement les aménagements cyclables. ⇒ <http://rouleurope.free.fr>

Thomas R.

à nos lecteurs

Amis cyclistes, vous avez l'œil ! Prenez la parole !

Sans doute, sur vos parcours à vélo, observez-vous « DES CHOSES QUI VOUS ETONNENT » : positives, négatives, inquiétantes ou amusantes... Faites le savoir à la rédaction de C'Rayon d'Action. ✉ lalettre@rayonsdaction.org

René

agenda

tous les 2ème mardi du mois - Réunion du Conseil d'Administration à 20h30 à la MCE 48 bd Magenta. Ouverte à tous les adhérents.

les 1er samedi du mois - Atelier d'apprentissage aux réparations vélo + permanence, 14h-17h. 16 rue Papu.

samedi 3 avril - Vélosolidarité, lors de l'atelier vélo (voir ci-dessus).

samedi 10 et dimanche 11 avril - Opération marquage Bicycode, 10h-17h, à la MCE, 48 bd Magenta.

dimanche 18 avril - départ du tour d'Europe de Thomas et Hélène à 11h30 place de la mairie de Laillé : venez faire les premiers kilomètres avec eux !

samedi 5 juin - Fête du vélo à Rennes.

Rédacteurs : Julien Balas, Helmut Bürklin, Thomas Rohmer, René Rolland.

Directeur de la publication : Julien Balas.

Imprimé par nos soins – ISSN : 1969-1653